

Monsieur Hans Stöckli
Conseiller aux Etats
Alexander-Moser-Strasse 32b
2503 Bienne

1034

Berne, le 4 juillet 2012 CHA C

Conseillers bernois au National et aux Etats solidaires du Jura bernois

Monsieur le Conseiller aux Etats,

Lors de sa séance du 20 juin 2012, le Conseil-exécutif du canton de Berne a pris connaissance de la déclaration que vous avez signée en collaboration avec vingt conseillers nationaux bernois et votre collègue Werner Luginbühl, conseiller aux Etats.

Ce texte a également été porté à la connaissance de la Délégation du Conseil exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ).

En votre qualité de représentant des signataires, nous tenons à vous assurer que le Conseil-exécutif et la DAJ sont attentifs à vos réflexions de même qu'à celles des autres acteurs institutionnels et politiques de la région.

Soyez persuadé que, dans la mesure du possible et dans le respect du droit et des règles démocratiques, le Conseil-exécutif tiendra compte de l'avis du Conseil du Jura bernois (CJB) en ce qui concerne les votations prévues au sujet de l'avenir institutionnel du Jura bernois. Comme il l'a toujours déclaré, il ne serait pas allé à l'encontre du CJB si ce dernier avait souhaité bloquer le processus en cours.

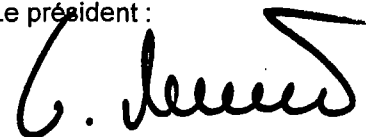
Le Conseil-exécutif profite d'ailleurs de l'occasion pour saluer la décision prise par le plénum du CJB le 27 juin dernier.

Soyez également assuré du fait que le gouvernement bernois attache une grande importance au maintien du bilinguisme dans ce canton et qu'à ce titre, il reste persuadé que la place du Jura bernois se situe dans le canton de Berne.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller aux Etats, l'assurance de notre attentive considération et l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil-exécutif

Le président :



Le chancelier :

